

Politique économique

Réponse à une consultation 13.11.2020

Ordonnance sur les cas de rigueur Covid-19

economiesuisse estime que l'ordonnance sur les cas de rigueur en lien avec le Covid-19 est globalement ciblée. L'organisation souhaite cependant que la définition des entreprises considérées comme des cas de rigueur soit précisée et que les critères proposés soient étendus en conséquence. Elle préconise ainsi d'examiner la situation financière des entreprises en 2018 et 2019 pour évaluer leur viabilité.

Aux yeux d'economiesuisse, il est important de privilégier des contributions remboursables chaque fois que possible. Les aides non remboursables faussent en effet fortement la concurrence, raison pour laquelle elles doivent être versées uniquement à titre subsidiaire.

Malheureusement, il est peu probable que les 400 millions de francs prévus soient suffisants. economiesuisse salue la hausse des moyens envisagée par la Confédération. Les moyens supplémentaires mis à disposition doivent être utilisés, dans la mesure du possible, pour des contributions remboursables.